

Domaine Public

1 8 1 4

Edition PDF
du 23 février 2009

Les articles mis en ligne
depuis DP 1813
du 16 février 2009

**Analyses,
commentaires
et informations sur
l'actualité suisse.**

Depuis 1963, un
point de vue de
gauche, réformiste
et indépendant.
En continu, avec
liens et réactions, sur
domainepublic.ch

Dans ce numéro

Contre les banque-routiers

Le Conseil fédéral doit se ressaisir: comment rebondir
en prenant la vraie mesure du problème
(André Gavillet)

Secret bancaire: en finir avec le déni de réalité

Prendre l'initiative sur le plan international
permettrait à la Suisse de transformer
une défaite (méritée) en victoire (Jean-Daniel Delley)

UBS vs. USA

C'est le moment pour les banques suisses
de promouvoir d'autres attraits que le secret bancaire
(Alex Dépraz)

Où en est la restructuration d'UBS?

Cela doit être la question essentielle
pour les pouvoirs publics (André Gavillet)

Zurich abolit l'imposition forfaitaire et jette un beau pavé dans la mare

Une votation-surprise qui donne aux autorités
l'occasion de repenser le système
et peut-être d'en tirer vraiment profit (Yvette Jaggi)

Pour une Suisse s'engageant réellement en faveur du plurilinguisme

Enseignement des langues:
le canton de Fribourg montre une voie
qui devrait être généralisée (Daniel Schöni Bartoli)

Contre les banque-routiers

Le Conseil fédéral doit se ressaisir: comment rebondir en prenant la vraie mesure du problème

André Gavillet (21 février 2009)

Le «je» n'a pas sa place dans le commentaire politique. C'est le domaine du collectif. Et pourtant, «je» éprouve le besoin d'user de cette première personne pour dire que, jamais, en de longues années de commentaire et d'action politique, je n'ai éprouvé pareil sentiment d'humiliation devant l'image que la Suisse, mon pays, offre au monde.

Etre tabassé par plus fort que soi n'est pas honteux, sauf si l'on est dans son tort et que, comme on dit, on l'a bien cherché. Et l'on serait prêt à être solidaire du capitaine à la barre quand la mer est tempêteuse, mais comment l'être quand il «*baisse son froc*».

Et pourtant, faisons notre devoir de citoyen, essayons d'être un contributeur de l'opinion.

Le nécessaire redressement s'énonce en trois points.

La restructuration d'UBS

UBS a la particularité d'être indispensable à l'économie suisse et, en même temps, exposée et vulnérable par son engagement mondial, notamment aux Etats-Unis. Elle est un enjeu de survie nationale, mais elle a le cynisme de jouer sa partie en trichant. Comment supporter que la politique du Conseil fédéral soit dictée par la menace de retirer à une banque suisse sa licence bancaire?

DP a, avec insistance, tapé sur le clou. Il faut restructurer UBS, c'est-à-dire rendre indépendante la division suisse (épargne, crédit aux PME) des divisions de gestion de fortune et d'investissement. Les moyens d'y parvenir, nous les avons esquissés. Soit agir par la loi sur les banques, excluant qu'une banque soit simultanément en position forte nationalement et exposée dangereusement sur d'autres champs d'activité. Soit créer un consortium qui rachète la division suisse. Soit encore procéder à une nationalisation qui rende possible la restructuration.

La Finma

L'autorité de surveillance des marchés financiers doit retrouver toute son indépendance. Il n'est pas admissible qu'elle se soit engagée dans la procédure concernant les 250 clients d'UBS dénoncés à l'autorité américaine. Sa condamnation des agissements d'UBS a plus tenu du simple blâme que de la sanction. Le comportement des dirigeants d'UBS exigeait, exige toujours, une enquête approfondie et, selon les responsabilités, une dénonciation pénale. La Finma doit impérativement être l'assurance que le comportement des banquiers est, selon la formule de la loi, irréprochable.

Le secret bancaire

Il faut en finir avec la distinction insoutenable entre l'évasion fiscale et la fraude fiscale. Ce ne sera pas la fin du secret bancaire, simplement celle d'une interprétation abusive du secret bancaire. Mais, au-delà, la redéfinition de la collaboration internationale doit engager chaque pays, y compris ceux qui, prétendument ouverts, traînent les pieds dans l'entraide judiciaire pratique (le Royaume-Uni).

Politiquement

Restent d'autres dossiers, dont le différend fiscal avec l'Union européenne que nous aurions intérêt à régler rapidement. DP a proposé que l'harmonisation fiscale fédérale, qui n'avait pas osé toucher à ce chapitre, soit achevée, et que les cantons soient tenus d'appliquer aux personnes morales les normes de l'impôt fédéral direct.

Déjà se multiplient les appels à serrer les rangs. Mais il appartient d'abord au Conseil fédéral de faire les choix. En est-il capable dans sa composition actuelle? On le sent à la fois timoré, comme si en tant qu'autorité politique ces affaires commerciales et bancaires ne l'engageaient pas, et en même temps subissant le cours des choses.

Qu'il nous rende et notre modestie et notre fierté.

Secret bancaire: en finir avec le déni de réalité

Prendre l'initiative sur le plan international permettrait à la Suisse de transformer une défaite (méritée) en victoire

Jean-Daniel Delley (21 février 2009)

Jusqu'à présent la Suisse s'est complu dans la posture de l'autruche: subir, la tête dans le sable, menaces, pressions et mesures de rétorsion à cause de son secret bancaire, en espérant que la tempête se calme. Ne jamais entrer en matière, jouer la souveraineté inviolable. Et maintenant que les attaques se font plus pressantes, les radicaux resuscitent 1291 et nous sortent le scénario de l'union sacrée contre les prétentions indues de l'étranger, alors que l'UDC, toujours nostalgique du réduit national, croit pouvoir mettre à l'abri le secret bancaire dans la Constitution.

Quant à Hans-Rudolf Merz, notre grand argentier, il ne voit toujours pas de péril en la demeure.

A suivre aveuglément un secteur bancaire saisi par la folie des grandeurs, les autorités en sont venues à confondre la protection de la sphère privée avec la bienveillance intéressée à l'égard des tricheurs fiscaux de toutes provenances. Dans ces conditions, condamner le coup de force américain en se prévalant du droit sonne faux.

Comment sortir de cette impasse? Peut-être est-il trop

tard: le premier ministre britannique Gordon Brown est déjà parti à l'assaut en ciblant la Suisse. Mais pourquoi la Suisse ne prendrait-elle pas pour une fois l'initiative en proposant à ses partenaires de mettre au ban de la communauté internationale toutes les pratiques de dissimulation fiscale – paradis fiscaux, secret bancaire. Non pas la Suisse seule, mais tous les Etats concernés. Cette initiative pourrait figurer à l'agenda du prochain G20 qui se réunit à Londres en avril pour tenter de civiliser la finance internationale.

UBS vs. USA

C'est le moment pour les banques suisses de promouvoir d'autres attraits que le secret bancaire

Alex Dépraz (21 février 2009)

La justice américaine sonne l'hallali. Le 18 février 2009, UBS capitulait en rase campagne dans une première bataille, livrant avec la bénédiction de l'autorité de surveillance des marchés financiers (la Finma) le nom de 250 de ses clients, trop vite pour que le Tribunal administratif fédéral l'en empêche. Le lendemain, une cour de Floride poursuivait l'assaut en requérant de la plus grande banque suisse de livrer à Washington les coordonnées de 52'000 autres titulaires de comptes. Nous le

signalions avant son élection (DP 1799): l'arrivée de Barack Obama à la Maison Blanche conjuguée à la situation économique qui vide les caisses publiques risquait d'accentuer la pression. Nous y sommes. L'affaire des fonds en déshérence semblera une galéjade en comparaison de ce qui attend la Suisse.

La réalité économique est crue. On ignore pourquoi la droite refuse obstinément de la voir en face. Un secteur économique qui réalise des profits sur le dos des recettes

fiscales de nos partenaires économiques n'a plus aucun avenir, pour autant qu'il en ait eu un une fois. C'est encore plus vrai lorsqu'une crise économique vide les caisses publiques à la vitesse grand V. La défense à tout prix du secret bancaire en cas de soustraction fiscale vis-à-vis des pays de l'UE et des Etats-Unis ressemble à de l'acharnement thérapeutique.

Pacta sunt servanda. Sur le plan juridique, les traités internationaux – en particulier celui de double imposition avec

les Etats-Unis et l'accord de Schengen (DP 1770) – immunisent encore les clients étrangers des banques helvétiques qui pratiquent la soustraction fiscale, mais pas ceux dont les pratiques relèvent de la fraude fiscale. UBS avait un pied aux Etats-Unis et un autre en Suisse, ce qui ne la mettait pas à l'abri d'une procédure entièrement soumise au droit américain, avec des sanctions à la clé. Devant la menace d'une inculpation pour elle-même et son président du conseil d'administration, UBS n'avait en fait guère le choix. Au passage, on voit les risques juridiques, politiques et diplomatiques qu'entraîne actuellement la participation au conseil d'administration de cette banque. Il reste à déterminer si le péril en la demeure invoqué par la Finma pour permettre à UBS de transmettre ces données pouvait être conforme au droit. La tentative désespérée du Tribunal administratif fédéral d'empêcher UBS de remettre les noms à Washington laisse penser que non.

Mais, les règles du jeu – qui relèvent de traités internationaux et donc de

l'accord entre des partenaires – vont changer. Les pays les plus directement concernés par l'évasion fiscale vers la Suisse, la France et l'Allemagne, qui sont également nos principaux partenaires commerciaux, ne vont pas rester les bras ballants très longtemps. Au fur et à mesure que les caisses de Paris et Berlin se vident, l'accord sur la fiscalité de l'épargne se fragilise. Grâce aux montants reversés en vertu de cet accord, nos voisins ont pris conscience de l'ampleur de l'évasion fiscale en Suisse. Sur le plan diplomatique, les gouvernements de François Fillon et d'Angela Merkel ne sont pas les pires interlocuteurs que l'on puisse imaginer. Ce n'est pas Arnaud Montebourg qui est assis à Bercy. Au moins cela laisse-t-il un peu de temps pour trouver une porte de sortie honorable. Mais la Suisse devra forcément lâcher du lest.

Comment le secteur bancaire suisse va-t-il résister? Les défenseurs de la place financière tiennent un double langage: les banques suisses disposeraient d'un savoir-faire technique qui attireraient les investisseurs du monde entier. Dans le même temps, à chaque

coup de canif contre le secret bancaire, on prétend que tous les clients partiront vers des cieux moins regardants. Désormais c'est l'heure de vérité. Elle risque de se situer quelque part au milieu du gué. Les compétences et le savoir-faire existent; ils ne disparaîtront pas du jour au lendemain. Pour un épargnant annécien, Singapour est quand même loin et incertain en comparaison de Genève. Mais, dans un marché bancaire globalisé, certains se feront la malle – ou plutôt la valise – vers une autre destination. La météo en Suisse est à l'orage pour ceux qui cherchent à dissimuler des revenus; d'autres cieux sont plus cléments, mais pour combien de temps encore?

L'affaire des fonds en déshérence avait obligé les banques à faire de l'ordre dans certaines de leurs pratiques. Les démêlées d'UBS avec la justice américaine auront aussi des vertus. Le secteur financier helvétique doit dès aujourd'hui mettre en avant d'autres qualités que la protection de moins en moins solide de nos coffre-forts contre les autorités fiscales étrangères.

Où en est la restructuration d'UBS?

Cela doit être la question essentielle pour les pouvoirs publics

André Gavillet (17 février 2009)

M. Marcel Rohner, numéro un d'UBS, tenait, en annonçant la semaine dernière les résultats 2008, le rôle du valet fidèle de Madame la Marquise:

Déficit de 20 milliards, *mais à part ça...*

Retrait par les clients de 226 milliards, *mais à part ça...*

Licenciements, *tout va très bien, tout va très bien.*

Et cependant, il faut que l'on nous dise...

Où en est la restructuration de la banque? C'est la question essentielle que l'autorité publique est en droit de poser et l'imposer. Car une banque, telle UBS, ne peut pas à la fois tenir une part importante dans

les affaires nationales de crédit et d'épargne, et opérer dans la gestion de la fortune privée internationale ainsi que dans les affaires de négoce. Les intérêts nationaux détenus par la banque ne peuvent pas être exposés aux aléas des placements, des investissements dans les grandes affaires mondiales. Qu'UBS soit présente sur les marchés internationaux, nul obstacle, à la condition qu'elle ne joue pas, à ce casino, l'argent du ménage. Autrement dit, la structure doit clairement séparer, juridiquement et non pas simplement sur le plan organisationnel, les activités et les risques qui en découlent. Et

si cette claire séparation des risques n'était pas spontanément décidée, la loi sur les banques devrait l'imposer en ces termes: la banque qui détient plus de X pour-cent du crédit national ne peut participer pour plus de X pour-cent aux affaires internationales.

Concurrence

UBS a annoncé qu'elle allait renforcer sa présence sur le marché suisse, créant des divisions spécifiques pour encadrer cette intervention.

Or, le marché suisse est déjà bien quadrillé par les banques

cantonales, régionales, Migros, Raiffeisen. La présence renforcée d'UBS ne peut que le stimuler. On s'en réjouirait si un des acteurs les plus importants n'avait pas bénéficié du soutien de l'Etat. La concurrence en est faussée. Le Conseil fédéral s'en était montré soucieux, mais à l'égard de Credit Suisse, qui l'avait rassuré. En fait, l'intervention de l'Etat en faveur d'UBS pose tout le problème de la structure des deux grandes banques suisses universelles, celui du marché national et de la concurrence. L'Etat ne peut limiter son action à un sauvetage.

Zurich abolit l'imposition forfaitaire et jette un beau pavé dans la mare

Une votation-surprise qui donne aux autorités l'occasion de repenser le système et peut-être d'en tirer vraiment profit

Yvette Jaggi (18 février 2009)

Zurich, 8 février 2009. Une initiative populaire cantonale, lancée par une petite formation d'extrême-gauche comptant une centaine d'inscrits, obtient en votation populaire l'approbation d'une courte majorité des 409'000 citoyens zurichois qui se sont exprimés (53% de oui dans le canton, 58% dans la ville). Lesquels ont accepté de supprimer l'imposition à forfait de quelque 150 contribuables domiciliés dans le canton de Zurich, pour la plupart sur la *Goldküste*, cette rive du lac où séjournent les privilégiés.

Depuis ce vote-surprise et fortement émotionnel, les interprétations vont bon train.

Tout le monde, à droite comme à gauche, s'interroge, avec délice ou inquiétude, sur l'avenir du système de l'imposition à la dépense, dont bénéficiaient 4150 personnes à fin 2005, pour la plupart de nationalité étrangère ayant un domicile mais pas d'activité rétribuée en Suisse. Au bénéfice d'un arrangement direct avec les autorités fiscales de leur canton de résidence, ces contribuables versent au total environ 400 millions de francs, dont la majeure partie aux cantons et communes «*touristiques*» soit, par ordre décroissant de la part aux recettes fiscales provenant des personnes physiques: Valais (plus de 5%), Grisons (plus de

3%), Vaud, Genève, Tessin et Zoug (tous entre 2 et 3%). Avant Zurich, où la suppression prendra effet en 2010, deux Etats cantonaux ont banni le système de l'imposition à la dépense, Glaris et le Jura, toujours aussi originaux l'un que l'autre par-delà leur 620 ans de différence d'âge confédéral.

Une dizaine de jours après le vote du 8 février, le débat sur le forfait fiscal a permis d'avancer en connaissances, de faire la part du symbolique et d'esquisser des solutions plus nuancées que la simple prorogation ou suppression du système.

Faits, effets...

On connaît mieux les modalités de cette forme de taxation fondée, à défaut d'un revenu et/ou d'une fortune imposable, sur la dépense considérée comme l'expression du train de vie. Les pages ad hoc de la documentation fiscale fédérale ont sans doute été parmi les plus consultées ces derniers temps.

Cette forme d'imposition contrevient clairement aux principes de base d'une fiscalité directe équitable et démocratique, énoncés par la Constitution fédérale en son article 127: universalité de l'impôt, égalité de traitement et capacité contributive. Les forfaits, établis à la suite d'une négociation entre l'autorité de taxation et les contribuables concernés – assistés de conseillers spécialisés dans l'optimisation fiscale – constituent en la forme actuelle une sorte de scorie d'un système arbitraire, au gré du prince et de ses favoris.

Avec une exceptionnelle constance dans la durée et un acharnement inégal selon les lieux, les socialistes ont attaqué l'imposition au forfait. En six ans, de 2001 à 2007, pas moins de six questions, trois initiatives parlementaires et deux motions ont été déposées au Conseil national, dont la plupart portent la signature de la bâloise Suzanne Leutenegger Oberholzer, spécialiste en politique économique et droit des affaires.

Le résultat surprenant de la votation zurichoise a été obtenu non seulement grâce à l'appui des socialistes, des verts et des évangélistes, mais aussi par des soutiens moins

attendus, venus d'élus bourgeois. Non sans raison, la radicale Ursula Gross Lehmann, directrice des finances de la riche commune de Küsnacht (taux très avantageux équivalant à 77% de l'impôt cantonal) passe pour la plus efficace des fossoyeuses du forfait fiscal zurichois, contre lequel elle a pris résolument position devant l'assemblée des délégués de son parti en janvier dernier, moins par principe qu'en raison de son trop faible rendement... En oubliant les recettes différées que représentent les prélèvements au moment de la succession.

Même les plus fervents défenseurs de l'imposition à la dépense pour les riches étrangers ayant pris domicile en Suisse sont désormais sur la défensive, à l'instar de Me Philippe Kenel. Ce spécialiste de la planification fiscale prétendait sereinement, il y a trois ans dans *Banque & Finance* que «l'impôt forfaitaire assure des rentrées supplémentaires à l'Etat et participe à la promotion économique de la Suisse».

Aujourd'hui, dans *24 Heures* et la *Tribune de Genève*, il s'écrit avec réalisme: «Soit on réforme au plus vite le forfait fiscal, soit il est mort!».

Me Kenel a son plan de sauvetage, sans doute insuffisant mais nullement déraisonnable. Il préconise en particulier d'aligner tout le monde, Vaudois compris, sur le forfait minimum fédéral de 300'000 francs par an, ce qui pourrait représenter une augmentation indolore de 33% pour le patron d'Ikea et pour d'autres contribuables qui auraient choisi par exemple une résidence plutôt modeste,

histoire de réduire la valeur locative dont le quintuple peut tenir lieu de base de calcul pour l'imposition à la dépense.

Evidemment, les défenseurs de ce système savent qu'à l'avenir le forfait ne pourra plus représenter un atout dans la compétition que se livrent les cantons pour attirer les bons contribuables – un véritable poison pour les débats de la Conférence des directeurs des finances que présidait Eveline Widmer-Schlumpf jusqu'à son élection au Conseil fédéral.

Restera en revanche la question de la concurrence internationale. A peine connu le résultat de Zurich, le Luxembourg, dernier venu sur le marché des forfaits à la dépense, faisait des avances à certains riches étrangers ayant élu domicile en Suisse. Pour les retenir, la place sécurisée, environnementale et même financière suisse a certes des arguments solides, qui toutefois pourraient ne pas suffire.

... et opportunité

En effet, sauf à vouloir «renvoyer tous les riches», il faudra que la Suisse puisse offrir au moins un autre avantage, dont elle profitera autant qu'eux, dans la mesure où ils se montrent généreux donateurs. La Confédération se doit de saisir l'opportunité d'unifier enfin à l'échelle du pays le traitement fiscal des montants que les fondations de famille et institutions privées analogues consacrent à un but idéal, tel l'encouragement des arts et de la culture, de la recherche scientifique ou des progrès en politique sanitaire et sociale. Imposés au forfait ou pas, nombre de

contribuables fortunés contribuent effectivement au financement de tâches d'intérêt public, motivés par des considérations

philanthropiques dont les idéologues contempteurs de toute «*privatisation*» n'ont pas la moindre idée. Une ignorance délibérée que l'Etat ne peut

partager. La balle est dans le camp des autorités fiscales, fédérales et cantonales, ainsi que de leurs parlements respectifs.

Pour une Suisse s'engageant réellement en faveur du plurilinguisme

Enseignement des langues: le canton de Fribourg montre une voie qui devrait être généralisée

Daniel Schöni Bartoli (19 février 2009)

Le département de l'instruction publique, de la culture et du sport du canton de Fribourg, dirigé par la conseillère d'Etat Isabelle Chassot, a mis en consultation jusqu'au 15 juin prochain un projet de «*concept cantonal d'enseignement des langues*». Celui-ci, résolument volontariste, propose la mise en place d'un dispositif à même de faire un réel pas en avant dans la connaissance de l'allemand. Le projet comprend notamment, et c'est ce qui a retenu l'intérêt, l'encouragement des classes bilingues pour l'apprentissage de l'allemand par immersion, sur une base volontaire. Le but est d'avoir une classe bilingue par établissements de cycle d'orientation dès 2013. La démarche pourrait ensuite être étendue aux écoles primaires. Parallèlement, les échanges linguistiques seraient favorisés et une dixième année «*linguistique*» en Suisse alémanique proposée. Le canton va encore investir un million dans l'amélioration de son matériel pédagogique.

Dans la «*Suisse aux quatre langues*», l'enseignement linguistique n'a pas beaucoup plus retenu l'intérêt des

politiques que dans les autres pays d'Europe. Soit, on apprend une deuxième langue nationale, puis l'anglais, mais l'enseignement de ces deux langues ne se distingue pas particulièrement des efforts habituels dans cette direction de nos voisins allemands ou français. Certes, les Suisses figurent dans le peloton de tête des Européens qui se débrouillent le mieux en langues étrangères, mais il reste toujours une impression de malaise: au final, bien peu de citoyens helvétiques sont véritablement capables de travailler dans une autre région linguistique ou d'en lire les quotidiens.

L'initiative du département de l'instruction publique du canton de Fribourg va donc résolument dans le bon sens. Assurément, les cantons bilingues comme Fribourg et le Valais ont un intérêt direct à favoriser la connaissance de la langue de l'autre et on devrait être surtout surpris que ce genre de propositions ait attendu le XXI^e siècle pour avoir une chance d'être accepté. Mais en réalité, c'est la Suisse tout entière qui devrait se sentir concernée par ce

débat. La Constitution prévoit dans son article 70 que «*La Confédération et les cantons encouragent la compréhension et les échanges entre les communautés linguistiques*», mais les efforts sont pour l'instant restés très mesurés. L'entrée en vigueur de la loi fédérale sur les langues et la compréhension entre les communautés linguistiques permettra peut-être quelques avancées si les budgets alloués s'avèrent suffisants. Mais il n'en reste pas moins que l'effort dans cette direction reste aujourd'hui purement cantonal et qu'il n'est pas véritablement envisagé comme un enjeu national majeur.

Or, c'est un enjeu majeur. L'Europe qui se construit à nos frontières se débat avec ses 23 langues officielles et des frais de traduction imposants. Pendant ce temps, l'anglais envahit de plus en plus de domaines et on trouve plus d'écrits en anglais sur les murs de Paris aujourd'hui qu'en allemand pendant l'Occupation. Dans ce contexte, la petite Suisse et ses langues européennes majeures aurait potentiellement les meilleurs atouts pour tirer son épingle du

jeu à l'avenir. Mais pour cela, les Suisses doivent d'abord oser s'affranchir de leurs propres complexes linguistiques et engager un effort d'envergure nationale.

Les mesures proposées à Fribourg devraient aussi être discutées au sein de la Conférence des directeurs de l'instruction publique (CDIP) et faire l'objet d'une démarche coordonnée. Peu à peu, on pourrait imaginer que ce projet s'étende à tous les cantons (il existe déjà aujourd'hui un certain nombre d'expériences cantonales, notamment la «*maturité bilingue*» dans le canton de Vaud). En parallèle, on devrait favoriser le développement de médias translinguistiques en adaptant à la Suisse la philosophie de la chaîne de télévision Arte et de

l'hebdomadaire *Courrier international* pour développer la curiosité de chacun vis-à-vis des autres régions linguistiques. Foin de conservatisme et des vieilles habitudes, on pourrait imaginer un enseignement, limité à une pratique orale, d'un dialecte alémanique en Suisse romande et au Tessin à côté de l'enseignement de l'allemand standard. Cela permettrait de favoriser réellement la compréhension et donnerait un rôle actif à des Suisses romands généralement tentés par l'ignorance de la langue parlée réelle de la majorité du pays. Entre les langues latines, on pourrait aussi s'intéresser de plus près aux méthodes qui prônent une stratégie d'apprentissage permettant une intercompréhension facilitée,

ce qui permettrait un accès à la culture italophone malgré la priorité accordée généralement à l'allemand et l'anglais.

La Suisse est *a priori* le pays d'Europe le mieux armé pour affronter méthodiquement la réalité d'une Europe plurilingue. L'impression qui domine aujourd'hui est que cet avantage comparatif est pourtant largement galvaudé par manque de volonté politique. La tentative fribourgeoise ne devrait en aucun cas rester un cas unique. Les possibilités de mettre en œuvre une telle politique linguistique semblent plus accessibles aujourd'hui et la demande existe. Il reste à développer un plurilinguisme effectif en Suisse.